

## Victoire de l'UNEF : une étape primordiale pour sortir les étudiants de la précarité

Cette adoption, traduit de façon concrète le travail de l'UNEF ces dernières années. Une victoire syndicale qui démontre comment, en travaillant avec les institutions tout en mettant en place un rapport de force dans les facs, et dans la rue, des avancées sont possibles. C'est déjà l'UNEF qui avait obtenu il y a 5 ans pendant la crise COVID19 la mise en place du repas à 1 euro pour tous les étudiant·e·s. Le moment est venu pour ne plus considérer les étudiant·e·s et les jeunes comme étant une variable d'ajustement budgétaire, mais comme l'avenir du pays, dans lequel il faut investir et protéger socialement.

### **C'est une première victoire mais il est nécessaire d'aller bien plus loin**

L'UNEF réclame qu'un budget qui soit consacré uniquement à la question du repas à 1€ qui ne saurait être mis en place sans des moyens concrets dans les CROUS. Le réseau des œuvres ne pourrait supporter actuellement cette mesure sans que des moyens humains soient déployés et que des infrastructures soient construites massivement.

En urgence, c'est 60 millions qui doivent être donnés au Crous, avec le repas à 1€, c'est 140 millions que le gouvernement doit mettre sur la table pour permettre au réseau des œuvres de jouer son rôle auprès des étudiant·e·s.

La construction de logements CROUS, et pas uniquement de logements étudiants au sens large, comme l'a annoncé le Premier ministre, doit être une priorité budgétaire ainsi que l'ouverture de discussions autour de la mise en place d'une allocation d'autonomie pour tou·te·s à 1216€, soit le seuil de pauvreté en 2024.

**L'UNEF revendique la mise en place d'une allocation d'autonomie** depuis la rédaction de la charte de Grenoble en 1946. En effet l'UNEF revendique depuis des décennies la mise en place d'un statut social étudiant qui permettrait l'ouverture de droits pour tou·te·s. En effet, aujourd'hui, les étudiant·e·s sont majeur·e·s juridiquement mais ne le sont pas socialement. De fait, être étudiant·e ne signifie pas avoir des droits rattachés au statut et notamment des droits sociaux. Pour permettre à tou·te·s les jeunes qui le veulent d'accéder à l'enseignement supérieur sans que sa situation sociale ne constitue un frein, l'étudiant·e doit bénéficier d'un statut social protecteur. **Ce statut social devra ouvrir des droits tels que le droit à la réussite universitaire, le droit à la santé ou encore le volet financier du statut qu'est l'Allocation d'autonomie.**

L'objectif est double : sortir les étudiant·e·s de la précarité structurelle et permettre à tou·te·s de s'émanciper et d'accéder à l'autonomie.

Par ailleurs, pour que cette mesure s'applique dans les meilleures conditions pour tou·te·s, nous revendiquons :

- 80 millions accordés au CNOUS immédiatement pour le repas à 1€
- 50 millions accordés au CNOUS immédiatement pour la mise en place de la Loi Lévy
- La construction d'une trentaine de structures de restauration du CROUS à travers toute la France

- Le conventionnement immédiat des CROUS avec tous les lycées dans lesquels sont des étudiant·e·s et dans les cantines d'entreprises proche des sites territoriaux pour que chaque étudiant·e profite de cette tarification sociale.